

# Compte rendu Formation Spécialisée du 19 septembre 2023

Le comité social d'administration local s'est réuni en première convocation le 19 septembre 2023.

## Ordre du jour de la FS :

### -1/ Procès-verbal de la réunion de la Formation Spécialisée du 11/05/2023 (pour approbation)

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

### -2/ Programme budgétaire 2023 de la FS de la DDFIP 40 – Propositions d'actions (pour avis)

Il reste 42734 € à engager. Concernant les aménagements de postes, un provisionnement supplémentaire sera demandé, celui déjà acté en début d'année se montrant insuffisant.

#### **Sont présentées au vote et validées à l'unanimité les dépenses suivantes (prix T.T.C.) :**

30 fauteuils pour Dax : 5.254,32 € et 30 fauteuils pour Mont-de-Marsan : 5.254,32 €

5 souris ergonomiques pour gauchers (pour droitier en stock) : 378,00 €

30 repose-pieds : 1.008 €

40 pupitres de bureau (porte-documents) : 5.664,00 €

Création d'un hublot sur porte au SIE de Dugas : 761,58 €

9 trousse de secours pour équiper les véhicules : 224,64 €

1 session de formation Burn-out : 1.860 €

10 lampes de bureau : 265,06 €

4 hublots pour portes : devis à demander.

Provision supplémentaire pour les aménagements de poste : 3.000 € et Provision pour trolley/sacs à dos : 10.000 €

Est également décidée une visite de site par l'Inspecteur santé et sécurité afin de vérifier notamment les portes coupe-feux.

Le Président informe que les travaux concernant l'inversion des locaux courrier et espace cafétéria, demandés par les représentants des personnels, seront pris en charge par la DGF dans le cadre de travaux plus généraux à Dax et seulement à la fin du chantier d'aménagement du site.

Concernant les véhicules, il indique que la direction générale a doté la DDFIP40 d'une voiture supplémentaire qui sera mise à disposition sur Dax. La demande pour Mont-de-Marsan se fera lors de la nouvelle vague de dotation en début d'année prochaine en fonction des choix opérés par la DIRCOFI.

### -3/ Point d'information sur l'enveloppe budgétaire mutualisée de la Formation spécialisée et les formations mises en place pour 2023

Concernant l'enveloppe de formation, toutes celles proposées ont reçu suffisamment de monde pour les dispenser. L'enveloppe mutualisée de formation pour la DDFIP40 est à zéro. Une demande de financement par l'enveloppe locale d'une session supplémentaire Burn-Out sera présentée lors des propositions de projets.

Il est décidé une modification de l'ordre du jour ainsi qu'un point « fiche de signalement » qui devait être présenté en questions diverses.

Fiche de signalement : le Président rappelle la chronologie des faits au SIP de Dax.

1er évènement : un agent a déposé un arrêt de travail avec accident du travail

2ème évènement : l'agent a également rédigé une fiche de signalement pour harcèlement professionnel.

Il précise que l'engagement d'une enquête administrative ne sera pas effective tant qu'il n'aura pas entendu toutes les personnes concernées ; des échanges sont en cours entre la DG et la direction.

Le Président indique aux représentants du personnel qu'ils seront informés des suites données à cette fiche de signalement.

### 4/ Présentation des rapports des visites des sites du SGC de Mont-de-Marsan (Brochon), du SGC de Parentis, et des visites suite au droit d'alerte déposé le 3/07/2023 pour les 2 SIP, le SDIF des Landes, les Trésoreries Hôpital Amendes de Mont-de-Marsan et de Dax agglomération et le SGC de Parentis

### SGC Mont-de-Marsan :

La visite fait suite à l'installation du SGC.

Sur l'espace « restauration », le président précise qu'il s'agit plutôt d'un espace « tisanerie ». Les conditions de restauration sont fixées par le Secrétariat Général. Selon ces dernières, les solutions de restaurations collectives proposées par ce dernier à savoir la cantine de la préfecture et la brasserie de La Madeleine sont accessibles dans les temps requis aux agents du SGC. Néanmoins, le président a bien conscience que le site n'est pas immédiatement à côté du site.

Paroi guichet : la direction va étudier les possibilités d'aménagement pour éviter l'éblouissement.

Sur les CDL, il évoque un problème de confidentialité difficile à gérer.

Les autres demandes évoquées dans le cadre de cette fiche feront l'objet d'une étude lors d'un groupe de travail « Charges » mis en place avec les chefs de service puis avec les représentants des personnels pour ensuite être présentés lors du CSAL de fin d'année.

Logement de fonction : la création d'un logement à caractère social fait partie d'une politique globale départementale immobilière dont la compétence revient à la préfecture.

Le Président émet des doutes quant à la possibilité de se servir de l'étage vacant. Il ne souhaite pas prendre le risque d'un examen des surfaces occupées l'obligeant à appliquer strictement les nouvelles normes en matière immobilière. Des nouvelles solutions vont être étudiées.

Parentis : le Président rappelle les problématiques déjà anciennes et reformulées.

Accueil : il indique que le chemin de fuite a bien été rectifié, le bruit ambiant de la salle d'attente a été réglé par son déplacement et son isolation. Concernant le second box il informe que cette installation sera très compliquée, précisant que l'accueil de proximité a été transféré à France service en période de pointe. Une expertise sera menée pour éventuellement organiser l'accueil à un autre endroit du SGC (garage ?)

Eclairage : des demandes de lampes ont été recensées. Les agents ont été consultés. Le chef de poste en concertation avec son équipe a souhaité pouvoir régler l'éclairage par travées. Les travaux ont été réalisés selon la demande des agents.

Téléphone : deux casques ont été achetés en test pour 2 agents mais ceux-ci n'ont pas été convaincus par cet équipement.

La création d'une salle de réunion au 1er étage sera étudiée. Il indique que pour le moment, rien n'a été fait concernant les pièges à son.

### **Visites suite au droit d'alerte déposé le 3/07/23**

Le Président rappelle que les visites de service effectuées en juillet 2023 ont été proposées en application de l'article 63 du décret 2020-1427, le droit d'alerte n'ayant pas été retenu par la DGFIP.

Parentis : effectifs : la principale difficulté de démarrage du SGC a été l'absence de catégorie A. 1 agent est arrêté depuis mi-2022 et compensé par 42,5 semaines de remplacement réel par un EDR.

Sur le fond, il précise que la direction ne pourra répondre favorablement à Parentis comme aux autres services concernés pour une affectation permanente des EDR compte tenu de format de cette équipe et des besoins exprimés par l'ensemble des services de la DDFiP.

Il indique ensuite que la période GMBI a énormément pollué la campagne déclarative et donc l'accueil. Il reconnaît le retard sur les régies mais pas dû à la création du SGC qui démarre avec l'antériorité des postes. Il indique ne pas s'immiscer dans les services et laisse le chef de service gérer ses agents et ses priorités. Les représentants des personnels regrettent dans leur ensemble que la direction mette beaucoup de choses sur le compte de l'organisation et non du manque d'effectifs.

Dax aggro : Le Président indique que certains agents de Dax Agglo ont demandé à voir le Médecin de prévention.

Concernant les effectifs, il souhaite rectifier une erreur : 19 agents titulaires sont en poste (Chef de service, 2 adjoint A, 12 B, 4 C et une A en surnombre), même si depuis ce calcul, deux agents sont absents. Il précise ensuite avoir rencontré la cheffe de service à qui il a donné quelques orientations sur la partie gestion RH du poste. Une rencontre avec l'équipe d'encadrement sera effectuée prochainement pour parler du management.

Les représentants des personnels se montrent réservés sur l'efficacité de ces orientations, estimant qu'on ne change pas une personnalité et redoutent d'autres problèmes à venir. Le Président indique que si les problèmes perdurent d'autres solutions seront envisagées qui seront discutées avec les représentants des personnels.

Trésorerie Hospitalière Amendes de Dugas : le Président indique partager le constat du manque d'effectif sur Dugas qu'ils ont tenté de compenser par le recrutement de contractuels. Il constate également beaucoup de problèmes informatiques ainsi que le poids des amendes sur ce service.

Lors de la réunion de juillet, des problèmes de télétravail et de management ont également été soulevés, demandant que la direction ne minimise pas cet aspect.

Le Président dit se montrer attentif à chaque situation, notamment concernant les demandes de télétravail. Un rappel sera fait aux chefs de service sur ce sujet. Sur les autres problèmes structurels, il se montre malheureusement impuissant.

Les deux SIP et SDIF : le Président indique que les problématiques GestODL et GMBI ont été un problème commun à tous ces services.

Des décisions prises sur la partie SIP ont permis de réduire les e-contacts et ont permis de résorber les retards .

Le nombre de e-contacts à ce jour s'élèvent à 298 à Mont-de-Marsan et 132 à Dax.

La même décision est à prendre pour le SDIF.

La DG devrait envisager des décisions nationales. Seuls les e-contacts déposés depuis le 30 août seront traités. Les précédents seront critérisés afin de pouvoir annuler une partie de ces e-contacts.

Effectifs : 4 mois de crédits auxiliaires supplémentaires ont été alloués, il y a eu une demande pour obtenir 4 CDD d'un an, 2 pour les SIP deux pour le SDIF.

Une note sur le traitement des sursis de paiement sera envoyée.

Il se montre en revanche encore inquiet concernant la campagne TH avec des risques d'erreurs importants en TH secondaire. Une comparaison sera faite par la DG avec le fichier de taxation 2022 pour voir si l'écart est important, dans ce cas, la sortie du rôle TH pourra être reportée par la DG le temps de corriger cet écart.

Il se montre également inquiet pour 2024, toutes les directions ayant cessé de traiter les déclarations de constructions nouvelles d'où le problème d'affectation de biens, ce qui risque de jouer sur les bases l'an prochain.

#### **5. Suivi des actions à mener par la DDFiP des Landes, actions identifiées lors de la Formation spécialisée du 11 mai 2023.**

Le Président indique que lorsque le chantier sera terminé une visite se fera à Dax.

#### **6. Point sur les travaux immobiliers.**

Mont-de-Marsan : Le Président informe que le maître d'oeuvre a été choisi. Des réunions d'information se tiendront dès que la direction disposera des éléments de calendrier.

Concernant la réorganisation de l'accueil SIP Mont-de-Marsan, le Président rappelle que les standards de sécurité doivent être respectés et que la capacité d'accueil SIP-SDIF est une priorité.

Dax : les travaux d'aménagement se déroulent comme prévu voire même de manière plus rapide ce qui devrait permettre une installation de tous les services avant la date de fin de chantier programmée.

A l'issue des travaux, la DDFiP travaillera sur l'installation des CDL et sur le réaménagement du coin détente.

Par ailleurs, une étude acoustique a été réalisée sur le sujet de la pompe à chaleur et une solution technique pour résorber les nuisances sonores a été présentée. Les devis sont en cours pour une réalisation au plus vite des travaux.

#### **7. Point d'information sur le DUERP/PAP**

Des groupes de travail DUERP seront mis en place en octobre 2023 pour présentation du PAP 2023.

L'ISST précise que si le DUERP peut être présenté avant la fin du second semestre de l'année alors le PAP de la même année pourrait être présenté mais dans le cas où le DUERP a pris du retard, il conseille de présenter un PAP 2024 avec actions à mettre en oeuvre par rapport au DUERP 2023. Il indique que la direction et les représentants des personnels devraient se caler afin de trouver un accord, précisant que l'arrivée de la nouvelle application PrevAction pourra peut-être limiter le côté chronophage du DUERP et apporter de la souplesse aux agents chargés de cet exercice. Le GT pourrait se tenir en octobre.

#### **8. Examen du registre santé et sécurité au travail.**

L'assistant de prévention indique qu'il a répondu par la négative à l'agent qui demandait le déplacement du container devant la porte de livraison pour l'utiliser en place de parking. La direction a tout à fait conscience du problème de parking à Dax mais avoue n'avoir aucune solution. Elle précise qu'elle a déjà sollicité la ville de Dax par courrier en 2022 mais ce dernier n'a jamais reçu de réponse.

Climatisation fuites d'eau au CEPL à Dulamon : l'assistant de prévention explique qu'un charpentier est intervenu pour réparer la toiture. Un devis est en attente de réception pour changer les splits de ce bureau.

#### **9. Questions diverses.**

Au problème de parking à vélo à Dugas le Président répond qu'ils regarderont ce qui peut être fait.

Vos représentants FO indiquent qu'un incident est intervenu à Parentis faisant l'objet d'une fiche de signalement. Il a tété demandé où en est son suivi. Le responsable du pôle pilotage et ressources indique qu'un courrier a été envoyé au contribuable qui préalablement avait présenté ses excuses au chef de poste. Nous avons regretté de ne pas avoir eu connaissance des suites données. Un nouveau process concernant la communication de ces fiches va être lancé. Les fiches anonymisées seront dorénavant toutes transmises aux OS avec les documents à étudier lors des formations spécialisées.

**Vos représentants FO à la Formation Spécialisée**

**Jean-Philippe CAMPAGNE - Béatrice BAYONA - Frédérique GARBE - Denis CAPDEVOLLE**